

[Nouvelles locales] : Lyon

Autor(en): **J. L. G.**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

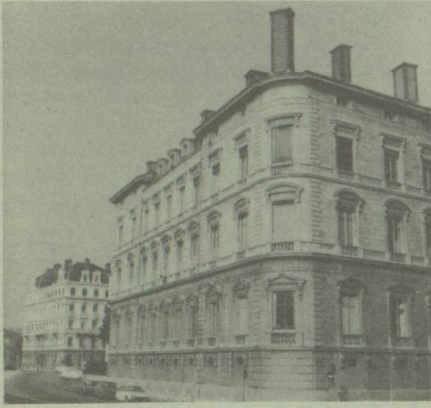
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Activités des Sociétés LYON



Le Consulat général de Suisse porte à votre connaissance :

Nouveau numéro de téléphone :
(7) 893-51-34
8, rue Godefroy, — 69453 LYON
Cedex 3

Pierre Aimé Louis Barbey

nouveau consul général de Suisse à Lyon

Né le 16 avril 1919 à Chardonne/Vevey M. Barbey a été successivement en poste à Nice, Ankara, Bruxelles, Londres, Montréal et dernièrement à Panmunjom où il était Chef de la Délégation suisse dans la Commission des Nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée. Toute la communauté suisse de l'arrondissement consulaire de Lyon lui souhaite la bienvenue.

APPEL

Aux sociétés suisses de l'arrondissement consulaire de Lyon. Nous leur rappelons que le « **Messenger Suisse** » est l'organe de diffusion de la Communauté des Suisses de France et qu'elles ont tout intérêt à communiquer directement à la Rédaction du M.S. leur calendrier et leurs activités. Pourquoi donc aucune nouvelle de leur part dans ce numéro.

Réd.

Liaisons Swissair entre la France et la Suisse

Toutes les liaisons Swissair entre la France et la Suisse sont assurées avec des DC-9 du type 32, 51 ou 81. Le DC-9-81 a été mis en service, depuis le 23 novembre, sur la ligne Nice-Zurich et du 22 janvier 1981, sur le vol du matin entre Charles de Gaulle et Genève.

Au départ de Paris

Chaque jour et dans chaque sens, Swissair exploite :

- 6 vols Paris-Genève (4 vols le samedi, 5 vols le dimanche) :
4 depuis Orly Ouest et 2 depuis Charles de Gaulle.
- 2 vols Paris-Bâle/Mulhouse depuis Orly Ouest.

A ces vols quotidiens sur lesquels, outre les passagers, il est possible de transporter du fret, s'ajoutent deux vols cargos hebdomadaires (mercredi et samedi) entre Orly et Zurich et v.v. exploités en DC-9 F « tout cargo ». De plus, il est possible de charger des palettes Swissair sur l'Airbus Air France qui assure la liaison quotidienne, sauf les samedis et dimanches, Orly-Genève AF SR 660.

Au départ de Nice

Chaque jour et dans chaque sens, Swissair exploite :

- 1 vol Nice-Genève ;
- 1 vol Nice-Zurich.

Au départ de Marseille

Chaque jour et dans chaque sens, Swissair exploite :

- 1 vol Marseille-Genève.

Au départ de Lyon, Grenoble et Annecy

Des « navettes fret » effectuées par Swissair avec des camions palettisés assurent, 5 fois par semaine, le transport du fret entre Lyon-Satolas, Grenoble ou Annecy, d'une part, et Genève-Cointrin, d'autre part.

L'aller-retour pour le prix d'un aller simple

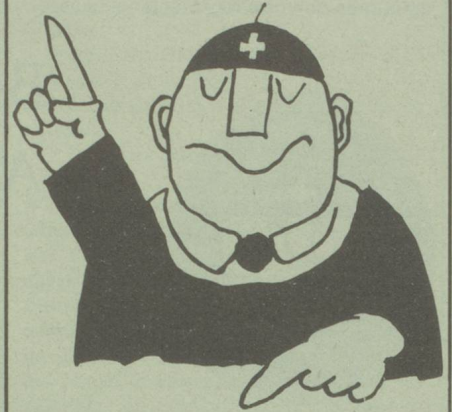
Depuis le 1^{er} novembre, Swissair, en collaboration avec les autres compagnies aériennes, a sensiblement étendu son système tarifaire « aller valable également pour le retour ». Ainsi, l'on peut — sous certaines conditions — voler de la Suisse vers de nombreuses destinations européennes pour la moitié du prix normal aller et retour.

Ainsi, le « tarif excursion », applicable entre Paris et la Suisse sur tous les vols directs Swissair et Air France, permet de faire l'aller-retour Paris-Genève ou Paris-Bâle/Mulhouse pour F. 600.— et l'aller-retour Paris-Zurich pour F. 665.—

Il suffit de ne pas revenir avant le premier vol du dimanche suivant la date du départ. L'aller et le retour sont, cependant, possibles dans la même journée si le départ a lieu le samedi ou le dimanche.

Le paiement doit s'effectuer au moment de la réservation et de l'émission du billet qui reste valable 1 mois.

**Double-Nationaux : Attention !
Pour vous aussi
Le Fonds de solidarité
est une bonne affaire !**



Renseignez-vous au
**Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger**
Gutenbergstrasse 6,
CH-3011 Berne
ou auprès de votre représentation suisse.

PARIS

La réunion d'information civique organisée par la Fédération des Sociétés suisses de Paris et le Groupe d'études helvétiques a réuni un peu moins de cent personnes. Il est vrai que le thème ingrat (v. notre n° 11) des votations n'était pas très attrayant, mais tout de même, lorsque deux conseillers nationaux MM. Bächtold et Muller se déplacent spécialement de Berne pour nous l'exposer, force nous est de constater que les Suisses de Paris se désintéressent de la vie politique en Suisse, et ne font pas l'effort de se déplacer. C'est regrettable.

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne

Extrait du discours prononcé par M. J.-L. Gilliéron, lors de la réunion d'information civique organisée à Paris par la Fédération des Sociétés suisses de Paris et le Groupe d'Etudes helvétiques.

Comme préambule, il me paraît bon de rappeler ce qu'est la **citoyenneté suisse** et comment elle s'est forgée.

Nous savons que l'aspiration à la liberté des Waldstaetten et le besoin qu'ils ressentaient de se voir protégés de toute domination extérieure, les ont conduits à vouloir **leur droit à eux** et à choisir eux-mêmes leur administration, leurs gouvernants et leurs juges.

C'est ce **goût visé pour le droit, et de là, pour la protection du citoyen**, qui a séduit, à travers les siècles, des Cités aussi excentriques que Genève, Bâle et Neuchâtel, les a poussées à préférer une association avec ces petits cantons, surtout étranger par la langue, les intérêts et la religion, plutôt qu'avec leurs puissants voisins.

Nous voyons par cette passion pour la liberté et pour la protection juridique de l'individu **le seul ciment qui a permis à la Confédération Suisse de se construire et de se subsister**.

Les Suisses de l'Etranger ont suffisamment de points de comparaison pour admettre qu'**aucun citoyen, au monde, ne bénéficie de droits politiques aussi étendus, et par là, d'une protection personnelle aussi grande que le citoyen suisse**. Non seulement les lois fixent avec clarté leurs droits et leurs devoirs, mais elles les protègent contre les iniquités administratives et le pouvoir de l'Etat. Plus que cela, le Suisse se réserve le droit de sanctionner son législateur s'il l'estime bon. Nos deux hôtes de ce soir sont là pour en témoigner, puisqu'ils ont toujours l'appréhension du référendum lorsqu'ils légifèrent.

Dans le monde que nous connaissons, nous avons lieu d'être fiers de bénéficier d'un tel système et de pouvoir en faire usage.

Dès lors, nous pouvons nous étonner de deux choses :

1/ *Comment se fait-il qu'autant de citoyens suisses négligent les droits civiques exception-*

nels dont ils bénéficient ?

2/ *Pourquoi les Suisses de l'Etranger sont-ils, en fait, privés de ce droit de vote ?*

La première de ces questions nous intéresse un peu ce soir. C'est le fait, à mes yeux, d'une instruction civique insuffisante.

Par contre, la seconde sera au centre de nos échanges de vues dans quelques instants.

Comme représentant du GEHP, je pense qu'il est urgent que cette iniquité disparaisse et que l'on **permette aux Suisses de l'Etranger de voter où ils habitent, c'est-à-dire par correspondance**. C'est non seulement un droit qu'on ne peut leur refuser, mais il est, de toute évidence, dans l'intérêt de la Confédération qu'ils l'exercent.

Il est en effet indispensable pour la Confédération que la Cinquième Suisse, qui incarne notre Pays sur toute la surface du globe, soit constituée de citoyens qui s'y intéressent et participent aux problèmes politiques de leur Patrie. Il est bon qu'ils restent attachés solidement à elle, sans être tentés par la politique de leur Pays d'adoption.

On doit constater que cette Cinquième Suisse, qui a tant fait pour le rayonnement de notre Pays dans le monde entier, a tendance actuellement à s'étioler et qu'elle se renouvelle difficilement, probablement parce que les conditions de vie, en Suisse, sont trop favorables. Il est donc nécessaire de tout faire pour lui donner conscience de son importance et ce n'est ni avec de la sollicitude, ni par des manifestations folkloriques qu'on y parviendra, mais **en l'intégrant véritablement à la Communauté helvétique**.

Disons-le en peu de mots

Nous pensons, comme je viens de le dire, que le droit de **vote par correspondance** doit être concédé aux Suisses de l'Etranger.

Nous considérons que ce droit doit s'accompagner de la constitution d'un **Conseil des Suisses de**

l'Etranger, formé de 30 à 60 membres, élus par les Suisses de l'Etranger. Ce Conseil se réunirait une ou deux fois par an, en Suisse. Il traiterait, à titre consultatif, des problèmes qui touchent la Cinquième Suisse et donnerait son avis sur les questions générales, ce qui, j'en suis certain, serait souvent original. Ce Conseil présenterait aux Chambres Fédérales les listes des candidats à la députation, car il **nous apparaît fondamental que la Cinquième Suisse ait des députés aux Chambres Fédérales**.

Il y a 340 000 Suisses inscrits dans nos Ambassades, soit l'équivalent de la population du Canton d'Argovie ou de Genève. Ils ont donc droit d'être représentés par des députés au Conseil National et d'avoir deux conseillers aux Etats.

Ces propositions, présentées succinctement vont vous permettre maintenant de poser ici un certain nombre de questions auxquelles nos deux Conseillers Nationaux ont bien voulu accepter de répondre, ainsi que quelques membres du GEHP qui, depuis plusieurs années se sont penchés sur ces problèmes. Je voudrais ajouter enfin que nos hôtes sont particulièrement qualifiés pour le faire. M^e Baechtold a déjà soutenu ces thèses devant le Conseil National avec sa générosité naturelle et toute sa conviction. Quant à M. Richard Müller, il sera certainement un grand allié de notre cause. Il est un des hommes les plus en vue du Conseil National, où il siège depuis 30 ans. Il y a quelques jours encore, il a présidé aux assises de l'Union Syndicale Suisse, dont toute la presse suisse et même française a parlé en raison des propositions nouvelles et originales qu'il a présentées.

Cela me permet d'augurer un débat très intéressant, que j'ouvre immédiatement.

J.L.G.



A VOTRE DISPOSITION

au 10, rue Minard
92 ISSY-LES-MOULINEAUX
Téléphone : 645-21-36

- hospitalisation médicale
- consultations spécialisées
- laboratoire d'analyses médicales
- radiologie
- kinésithérapie
- électro-cardiogramme — électro-encéphalogramme — soins infirmiers en externe.

Admission en hospitalisation et présence médicale : 24 heures sur 24. Sur rendez-vous pour les consultations, analyses et autres actes médicaux.

Principales consultations : médecine générale, médecine interne, diabétologie, neuro-psychiatrie, dermatologie, nutrition et obésité, cardiologie, gynécologie, rhumatologie.

Conventionné par la Sécurité sociale. Agréé par les mutuelles. Prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé.



LA LUTÈCE

Compagnie d'assurances contre les risques de toute nature

SIEGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE : Lyon (6^e) - 15, rue du Musée Guimet

AGENCES GENERALES DANS TOUTE LA FRANCE

SUCCESSALE DE PARIS :

43, rue de la Chaussée d'Antin
(Tél. : 526.87.59)

SUCCESSALE DE STRASBOURG :

10, rue des Francs-Bourgeois
(Tél. : 32.12.14)

BUREAU DE LYON :

2, rue de la République
(Tél. : 28.10.99)

Compagnie spécialisée dans l'assurance :

- Multirisques « BLOC » des APPARTEMENTS, BUREAUX, VILLAS, COMMERCES ;
- De personnes : HOSPITALISATION — INDIVIDUELLE — ACCIDENTS.